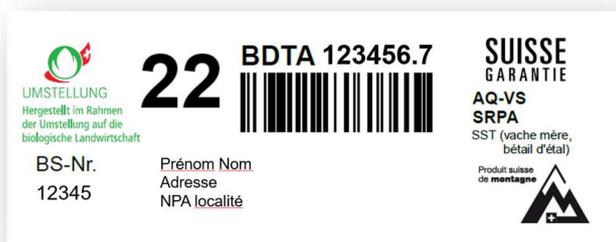


Vignettes d'accompagnement pour les animaux en reconversion

Novembre 2020

Sans vignette valable, vos animaux Bourgeon de reconversion ne seront pas considérés comme tels par les abattoirs. Il est aussi recommandé d'utiliser ces vignettes pour les ventes d'animaux d'élevage. Lors de la vente d'une bête, la vignette est collée dans le champ de l'adresse du document officiel d'accompagnement pour animaux à onglons. Une copie de ce document d'accompagnement doit aussi être pourvue d'une vignette et fournie en même temps. Ces vignettes comprennent tous les renseignements nécessaires concernant votre ferme.



En collant votre vignette avec le Bourgeon de reconversion, vous attestez que les animaux proviennent de votre ferme et ont le droit d'être commercialisés avec le « Bourgeon Reconversion ».

Fermes en 1^{ère} année de reconversion

La vente d'animaux avec le Bourgeon de reconversion est possible à partir du 1^{er} mai pour autant que la ferme ait déjà été certifiée. Exception : Les porcelets nés après le 1^{er} janvier peuvent déjà être vendus avec le Bourgeon de reconversion à un engraisseur Bourgeon avant le 1^{er} mai si la ferme a déjà été certifiée.

Fermes en 2^{ème} année de reconversion

Vous pouvez immédiatement utiliser vos vignettes de reconversion

Validité des vignettes

- La vignette est valable durant l'année indiquée.
- Vous pouvez utiliser vos vignettes seulement pour vendre des animaux Bourgeon de reconversion de votre propre ferme. Elles ne sont pas transmissibles.
- Si la commercialisation des bêtes de boucherie Bourgeon de reconversion se passe par un marchand de bétail, il doit être titulaire d'une licence Bio Suisse et le document d'accompagnement doit comporter la vignette Bourgeon du marchand de bétail.
- Si à la vente d'un animal on sait qu'il ne peut pas être commercialisé avec le Bourgeon de reconversion ou que l'acheteur ne peut pas le valoriser comme bête de boucherie bio, il faut découper le Bourgeon reconversion de la vignette.
- Si lors de la commercialisation un animal ne remplit pas les conditions des autres labellisations Suisse Garantie, AQ-VS, SRPA, il faut découper ou biffer bien visiblement le symbole correspondant.

Commande : www.bio-suisse.ch/vignettes

Veillez nous communiquer vos changements d'adresse etc. suffisamment tôt, avant de commander des vignettes en ligne.